



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 57486

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les perspectives d'évolution de la redevance de l'audiovisuel. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2000, un certain nombre de parlementaires ont exposé leur souhait de voir supprimer la redevance de l'audiovisuel. Cette suppression permettrait de renforcer l'accès de tous à la culture et notamment à la culture audiovisuelle. En conséquence, il lui demande s'il envisage la suppression de cette taxe et dans quelles conditions.

Texte de la réponse

Le plan d'allègement et de réforme présenté le 31 août dernier ne comporte pas de proposition relative à la redevance de l'audiovisuel. Une telle disposition n'est donc pas compatible avec les priorités actuelles en matière de finances publiques. En revanche, les amendements adoptés lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2001 élargissent les cas d'exonération afin de tenir compte de la situation des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57486

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 729

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2432